

P.J. : tableaux

DDE/CQEL

17018 LA ROCHELLE CEDEX

N/REF : DEL/LT/RK/00-27

La Tremblade, le 21 juin 2000

Cher Monsieur,

Suivie au courrier du 13 juin de la Préfecture demandant l'avis de l'IFREMER sur le dragage au rotodévaseur du port de Ribérou ("Port de Ribérou - reconquête et entretien des profondeurs - demande d'autorisation), nous vous transmettons ci-après notre analyse.

Il est important de rappeler que les systèmes de dragage par remise en suspension des vases ne sont pas encore réglementés et correspondent donc à un "vide juridique" ; en effet la circulaire du 14 juin 2000 qui devrait sortir au J.O. début juillet ne mentionne rien sur ce type de dragage et concerne essentiellement la formalisation de la grille "GEODE" et des conséquences qui en découlent.

En ce qui concerne la qualité bactériologique des sédiments de l'ensemble du secteur, que nous suivons maintenant depuis deux ans, nous joignons en annexe les tableaux de la dernière série de résultats. Les teneurs moyennes (n = 26) en sédiments sur les trois points de mesure dans le port de Saujon sont les suivantes : 48 500 E. coli/100 g de sédiment frais à Ribérou, 41 500 E. coli/100 g au Breuil et 30 000 E. coli/100 g à la Prée. Les teneurs au point "l'Eguille" affichent 12 000 E. coli/100 g.

Les assez bons résultats obtenus (analyses IFREMER) lors de la campagne de prélèvements du 19 mai (à la demande du cabinet d'études) peuvent être dus au fait qu'un rotodévasage d'essai avait été effectué pendant plus de deux heures le 17 avril, sur le même secteur où avaient été effectués les prélèvements du 19 avril.

Le rapport conclut qu'il faut "s'abstenir de trop grands troubles en période de captage" ; notre avis est qu'il faut s'abstenir d'occasionner des troubles toute l'année à cause du préjudice que cela peut occasionner - en terme bactériologique - à l'ostréiculture.

En effet, la qualité des sédiments - et des fousseurs qui y vivent - est mauvaise, celle de l'eau - et des huîtres - est bonne. Un reclassement en "A" de la zone est d'ailleurs prévu. Un seul dépassement supérieur à 1 000 CF/100 g CLI peut théoriquement entraîner le déclassement de la zone de A en B. Et cela d'autant plus que le point REMI le plus proche est situé sous le pont de la Seudre (route nationale Royan-Rochefort), à la limite des ports de l'Eguille et de Saujon.

Concernant les phytosanitaires, il n'est pas possible de donner un avis. L'étude programmée (financement CPER Poitou-Charentes) répondra au problème posé à l'horizon 2002 : que deviennent les matières actives (une centaine de tonnes) épandues dans le bassin versant de la Seudre ? Combien sédimentent et combien se dispersent ? Quel est le rôle de la matière organique dans les processus de dépôt - érosion - advection - diffusion ? Quels sont les flux ? Quel en est l'impact potentiel sur la ressource ? Il n'est pas possible en l'état actuel des connaissances de répondre à ces questions faute d'un suivi précis et échelonné dans le temps.

En conclusion, et uniquement sur la base des analyses bactériologiques, l'IFREMER émet **un avis défavorable** à l'utilisation de la technique de rotodévasage dans le port de Saujon, même si les flux (concentrations vs débits) peuvent être considérés comme faibles. En effet, de faibles apports dans un milieu confiné comme la Seudre peuvent, en remobilisant des particules sédimentaires polluées, accroître la disponibilité des germes fécaux pour les filtreurs et occasionner (temporairement certes) un accroissement des niveaux en E. coli dans les huîtres (et donc des pathogènes, entraînant un risque inacceptable pour le consommateur).

En nous tenant à votre entière disposition pour de plus amples informations, je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Responsable du Laboratoire
Environnement Littoral

Roger KANTIN

Copies : Préfecture
DDAM
SRC
IFREMER Sète